

**DECISION N°122-2024 –
RENOUVELLEMENT LOGICIEL LUDOTHEQUE**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que la CC Forez-Est souhaite renouveler son abonnement logiciel pour sa ludothèque sur trois ans,

Considérant la proposition financière de la société AXN, dont le siège social est situé au 2 rue Claude Bernard 41800 MONTOIRE SUR LE LOIR, d'un montant global de 5 360,00 € HT soit 6 432,00 € TTC, telle rapportée au terme du devis ci-après annexé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver la proposition financière de AXN concernant le renouvellement de l'abonnement au logiciel de ludothèque ELUDEO pour trois ans, pour un montant global de 5 360,00 € HT soit 6 432,00 € TTC et de passer commande.

ARTICLE 2

Dit que les crédits budgétaires sont prévus.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 25/06/2024

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
13 Avenue Jean Jaurès
42410 FEURS